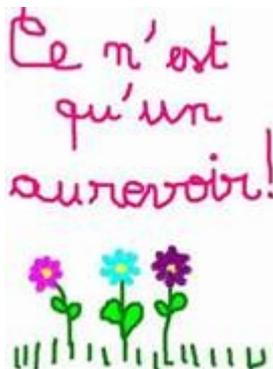

Envoyé mercredi 10 janvier 2018 18:27

Objet :Lettre du SNUipp-FSU 06 n°40



Depuis des années le SNUipp-FSU envoie dans les écoles sa lettre d'information. Nous l'envoyons également à l'ensemble de nos adhérent(e)s.

Dans sa dernière communication l'Inspecteur d'Académie indique que désormais cela ne sera plus possible (nouveau cadre législatif).

Il fait même appel à une forme de délation en encourageant les collègues à dénoncer des envois syndicaux sur les boîtes professionnelles des écoles. Cela est extrêmement choquant et inadmissible.

Le SNUipp-FSU n'enverra donc plus sa lettre d'infos, très prisée des collègues, dans les écoles.

Afin de continuer à être informé(e) notamment lors des opérations de carte scolaire, de mouvement... qui sont des temps d'échanges importants entre les écoles et le SNUipp-FSU, les directrices et directeurs peuvent nous transmettre **leur adresse mail personnelle (si nous ne l'avons déjà)**.

Le SNUipp-FSU, malgré ces entraves au droit syndical, continuera ses actions en faveur des intérêts matériels et moraux de la profession.

Il s'adresse à l'IA sans délai sur la méthode.

Désormais notre lettre sera intégralement mise sur notre site : <http://06.snuipp.fr/>

Rejoignez le SNUipp-FSU comme de très nombreux collègues pendant les vacances !

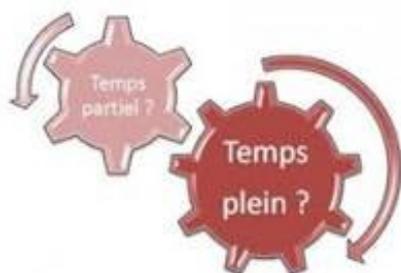


Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion et diffusez le ici

2017-2018 - Lettre du SNUipp-FSU n°40

Sommaire : Voeux, Envoi aux écoles, Temps partiel, Jour de carence, Andorre, Liste d'aptitude second degré, Congés de formation professionnelle, Carte scolaire, débuts de carrière, ASH, Permutations, Segpa, Circulaires, Agenda, LU au BO, Retraites



Demandes de TEMPS Partiel ou de REPRISE à TEMPS Plein - Rentrée 2018 : à faire avant le 9 février

La circulaire de l'IA est parue.

- ▶ Temps partiel : 1ères demandes ou renouvellement
- ▶ Reprises à 100%

Demandes à retourner, via l'annexe type, **avant le 9 FEVRIER** via l'IEN

- COPIE au SNUipp pour suivi

- ▶ Dans le département, malgré nos demandes de mise en place du 80% hebdomadaire, ne sont possibles
- ▶ les 50% et 75% hebdomadaires
- ▶ les mi temps annualisés
- ▶ les 80% annualisés uniquement si demandes de droit.

Toutes les infos ici



Instauration d'un jour de carence

L'article 115 de la loi de finance 2018 instaure, à nouveau, **un jour** de carence pour les agents publics civils (fonctionnaires et contractuels) et les militaires. Il est retenu en cas de congé de maladie quelque soit la durée et peut être réitéré si **la reprise du travail entre deux congés de maladie accordés au titre de la même cause a excédé 48 heures**.

Mise en application à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il n'y a pas de jour de carence en cas de :

- congé pour invalidité temporaire imputable au service ;
- congés pour accident de service ou accident du travail et maladie professionnelle ;
- congé de longue maladie ;
- congé de longue durée et congé de grave maladie ;
- congés de maladie accordés postérieurement à un premier congé de maladie au titre d'une même affection de longue durée, pour une période de trois ans à compter de ce premier congé de maladie.

Ce texte ne s'applique qu'aux « congés maladie ». Ainsi le congé maternité n'est pas concerné, pas plus que les jours « enfants malade ». Une circulaire Fonction publique concernant le jour de carence et portant application de l'article 115 de la loi de finance 2018 devrait être bientôt publiée.



Une mesure injuste et inefficace. Le ministre développe un argument inacceptable : il fait porter la responsabilité d'une part de la désorganisation des services et de l'accroissement des tâches sur les personnels s'arrêtant pour maladie.

Rétablir le jour de carence revient à diminuer le salaire des fonctionnaires en arrêt maladie. C'est donc les punir, considérant qu'ils sont coupables d'être malades.

La prétendue équité avec les salariés du privé ne tient pas ! Les deux tiers des salariés du privé, relevant majoritairement des entreprises de plus de 250 salariés, voient leurs jours de carence couverts par des accords d'entreprise. Il y a bien **aujourd'hui** une inégalité entre

les salariés du secteur privé qui ont une prise en charge totale, et ceux qui se voient appliquer intégralement ou partiellement des jours de carence.

Et, il y aura donc bien **aujourd'hui** une inégalité entre les salariés du secteur public et la majorité de ceux du secteur privé !

La FSU demande qu'il n'y ait aucun jour de carence ni dans le privé, ni dans le public !

C'est d'autant plus inadmissible que les études démontrent que là où le jour de carence est mis en œuvre, les arrêts sont moins nombreux mais plus longs : le jour de carence est inefficace contre l'absentéisme. Pour réduire les arrêts maladie, il faut agir sur les conditions de travail, renforcer la médecine de prévention, quasi inexistante pour une majorité de fonctionnaires et développer des mesures pour améliorer la qualité de vie au travail.

La FSU exige des mesures concrètes pour améliorer la qualité de vie au travail dans la Fonction Publique : c'est une question d'intérêt général.



Rentrée scolaire 2018 : poste dans les établissements d'enseignement français en Andorre.

Le dossier de candidature est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid27331/evolutions-possibles-une-autre-facon-d-exercerson-metier.html>

Date limite de téléchargement des dossiers : **25 janvier 2018**.

Les dossiers de candidature seront renseignés et retournés à la DSDEN par la voie hiérarchique, avant le **9 février 2018** délai de rigueur

Copie au SNUipp pour suivi

Circulaire ici



Détachement et accès PE dans le corps des certifiés ET/OU Liste d'aptitude pour l'accès au corps des profs certifiés et des profs d'EPS

A FAIRE avant fin janvier

COPIES au SNUipp pour suivi

LIRE ICI



CONGES de FORMATION PROFESSIONNELLE

les infos **ici**

SAISIE entre le **mercredi 10 janvier 2018** et le **mercredi 31 janvier 2018**

COPIES au SNUipp pour suivi



CARTE SCOLAIRE 2018

Remplissez la fiche de votre école

ecole.snuipp.fr

Carte scolaire 2018 : Fiches de suivi syndical

Si votre école est susceptible d'être concernée par une ouverture ou une fermeture de classe, si elle est classée en REP et concernée par le dédoublement des CP ou en REP+ et potentiellement concernée par le dédoublement des CE1, un seul outil pour soutenir les revendications légitimes en matière de carte scolaire : la fiche de suivi syndical du SNUipp-FSU 06 !

Le SNUipp-FSU vous propose de préparer avec détermination la carte scolaire 2018.

Pour ce faire, complétez **ici la fiche de suivi syndical correspondant à la situation de votre école.**

Lire la suite



Dotation en postes pour l'Académie de Nice : 59 postes (dont 32 pour le 06). 88 l'an dernier ...

Le Ministère annonce une dotation de + 59. C'est un trompe l'oeil ! Sachant qu'il faudra 44 postes pour le dédoublement des CP en REP et 57 postes pour le dédoublement des CE1 en REP+ c'est bien 42 postes qui vont être ponctionnés.

Répartition des postes par académie ici

La répartition académie par académie des postes créés pour la rentrée 2018 a été arrêtée. Modulée en fonction du nombre de CP à dédoubler en REP et de CE1 en REP+, la dotation de 3 880 postes ne permettra pas de remplir cet objectif qui à lui seul en demanderait près de 6 400. Il faudra donc supprimer des postes ailleurs, et par là même dégrader les conditions d'enseignement dans les classes ordinaires.

Des choix qui ne réduiront pas les inégalités

Le ministère a fait le choix de consacrer quasi-exclusivement les 3880 postes créés au budget 2018 à la poursuite du dédoublement des classes en CP en REP et CE1 en REP+. Ce sera malgré tout insuffisant car l'opération nécessiterait près de 6400 postes.

Pour le SNUipp-FSU qui a réagi dans [un communiqué](#), «ces créations auraient dû être l'occasion de diminuer les effectifs dans toutes les écoles où les classes sont surchargées, d'améliorer les remplacements, de développer le plus de maîtres, les Rased, la formation des enseignants... » Ce sont au contraire des centaines de postes qui risquent d'être supprimés.

« L'école primaire française largement sous-investie et marquée par des inégalités insupportables doit faire l'objet d'un engagement financier massif pour réaliser les transformations nécessaires, à commencer par une baisse des effectifs. Le budget 2018 ne répondait pas à cet enjeu de société. Les choix faits par le ministère y répondent encore moins ».

***** Un groupe de travail a lieu [lundi 8 janvier 2018](#) au rectorat pour répartir les 59 postes entre le Var et les Alpes-Maritimes.**

Au final 32 pour les Alpes Maritimes et 27 pour le Var

Critères de répartition : sociaux, territoriaux, dédoublement de classes.

Groupe de travail carte scolaire 8 février

Le Comité technique spécial départemental (CTSD) se réunira le [15 février 2018](#).



Beau succès du stage "début de carrière" organisé par le SNUipp-FSU.
Près de 70 jeunes collègues participeront à la journée du 23 janvier.



**** Examen CAPA SH**

Dossier d'inscription à l'examen du CAPA SH

Dossier réservé aux candidats ayant présenté les épreuves du Capa sh à la session 2017 sans obtenir la certification et exerçant sur un poste spécialisé à la rentrée 2017

DATE limite au 26 janvier 2018

Dossier ici: [ICI](#)



**** Inscription à l'examen du CAPPEI session 2018 :**

18 décembre 2017 au 26 janvier 2018.

Saisie en ligne - Copie au SNUipp pour suivi

A la fin de la saisie, cliquer sur le bouton "Envoyer" pour que la candidature soit enregistrée.

Imprimer ensuite le formulaire qui servira de justificatif d'inscription. Vous ne recevrez pas d'autre confirmation.

[LIRE ICI](#)

Lire aussi [Cappei, un recul pour la formation](#)



A NOTER: La circulaire pour solliciter un départ en formation Cappei n'est pas encore parue concernant notre académie.

Pas avant début février a priori - nous en ferons état dans nos lettres internet et sur notre site dès que)

Le nombre de départs et les modules seront déterminés à l'occasion de la Capd qui étudiera les demandes. Le SNUipp interviendra à nouveau pour qu'il y ait le plus possible de départs.

Pour le Cappei: formations sur Draguignan encore l'an prochain a priori, et/ou Aix-Marseille, Lyon, Sèvres selon les modules.

L'IA va organiser une visioconférence le 31 janvier à l'ESPE de Nice à destination des collègues intéressés par cette formation pour mieux l'explicitier. La circulaire académique sortira après cette réunion. Puis groupe de travail à l'IA où le SNUipp sera présent.

Les personnes retenues en formation seraient affectées sur le poste spécialisé obtenu au mouvement 2 ans car les dates d'examen sont décalées - le jury se réunissant en novembre de la seconde année - (avec conservation du poste à TD s'ils en ont un, sur les 2 ans pour permettre aux collègues en cas d'échec par exemple de revenir sur leur poste "classique").



**Changer de
département**

Changement de département

Le SNUipp-Fsu est en train de vérifier les barèmes de chacun(e) en lien avec les documents fournis par l'IA et le double des collègues.

120 demandes recensées: [ICI](#)

A NOTER:

groupe de travail relatif aux demandes de bonifications exceptionnelles 800 points prévu le [Mardi 16 Janvier](#) à l'IA - DOUBLES au SNUipp si ce n'est déjà fait -



AGENDA provisoire

JANVIER

Jeudi 11: commission logement Ville de Nice

Jeudi 11: Commission académique sur l'enseignement des LV

Jeudi 11: Etats généraux SEGPA à Paris à l'initiative du SNUipp-Fsu

Vendredi 12 : "Midis" du SNUipp (rendez vous dans deux écoles à la demande des équipes / carte scolaire)

Lundi 15: CTA

Mardi 16 - mercredi 17: Conseil National du SNUipp

Mardi 16: groupe de travail "800 points" à l'IA

Jeudi 18: réunion retraité(e)s au SNUipp à 14h

Mardi 23: Stage SNUipp/Débuts de carrière

Jeudi 25: conseil de formation continue à l'IA

Vendredi 26: CTSD Second degré (carte scolaire)

FEVRIER

Jeudi 1er: CAPD (liste d'aptitude direction, liste d'aptitude postes à profil, 800 points, positions adm)

Jeudi 8: groupe de travail carte scolaire 1er degré

Jeudi 15: Ctsd carte scolaire 1er degré

Vendredi 23: CDEN



[LIRE ICI](#)

Dernière mise à jour : BO n°1 du 4 janvier 2018



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice -

Tél : [04 92 00 02 00](tel:0492000200) - Fax : [04 93 35 75 52](tel:0493357552)

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos